- 6. Toit conforme à l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (10, 11) pour verrouiller en fin de course de fermeture, la partie avant (2) du toit à un bord supérieur (12) de la baie du véhicule.
- 7. Toit conforme à l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que ledit organe (9) est un organe réglable qui limite le rapprochement des deux bras (6, 7).
- 8. Toit conforme à l'une des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que ledit organe (9) est porté par le bras arrière (7).
 - 9. Toit conforme à la revendication 8, caractérisé en ce que ledit organe (9) est un excentrique.
- 10. Toit conforme à la revendication 9, caractérisé en ce que l'organe (9) est un galet monté en rotation sur un axe (13) porté par ledit bras arrière (7), ce galet comportant une gorge périphérique (14) dont le fond (15) peut venir en contact avec l'autre bras (6), ledit fond (15) étant conformé en excentrique.
- 20 11. Toit conforme à la revendication 10, caractérisé en ce que ledit galet comprend des moyens pour le bloquer en rotation.